

Session de décembre 2008 : orientations budgétaires pour 2009

Crise oblige, il faut contenir les dépenses

Alors que la crise internationale oblige, plus que jamais, à contenir les dépenses... le Conseil général de l'Aube aborde 2009 avec vigilance et confiance :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement et maîtrise de l'endettement toujours à l'ordre du jour
- Des impôts aux mêmes taux pour la 7e année
- Un niveau d'investissement qui, grâce à une situation financière solide, reste élevé et donc, capable de soutenir l'activité du BTP
 - caractéristiques du budget 2009
 - l'objectif
 - les moyens
 - la situation financière
 - les grands investissements 2009
 - les effets de la décentralisation
 - des missions nouvelles

Caractéristiques du budget 2009

Le budget 2009 s'annonce :

- particulièrement stable (317 M€ contre 316,5 M€ au budget primitif 2008),
- avec un niveau d'investissement toujours fort appréciable (84 M€).

Conséquence des nouvelles missions confiées aux départements dans le cadre de la décentralisation -routes, collèges, action sociale... sa structure commence toutefois à évoluer avec :

- un poids croissant du fonctionnement,
- une augmentation des dépenses de fonctionnement plus rapide (+ 3,3 %), que celle des recettes (+ 3,1 %).

Ces prévisions budgétaires pour 2009 donnent assurément une idée des évolutions à attendre dans les années qui viennent. Il faut également compter avec la crise internationale, qui incite à la plus grande vigilance.

Malgré la crise : poursuivre une ambitieuse politique de renouveau pour l'Aube sans peser sur le pouvoir d'achat des Aubois

Face à la crise, et alors que ses marges de manœuvre tendent à se rétrécir, le Conseil général de l'Aube n'en affirme que davantage sa volonté d'investir pour continuer à développer le département. Soucieux de ne pas peser sur le pouvoir d'achat, le Conseil général va fixer les taux des impôts aux mêmes niveaux, pour la 7e année consécutive.

**Moyens : une capacité d'investissement préservée grâce à une forte maîtrise des dépenses
Si le Conseil général peut afficher de telles ambitions, c'est que sa situation est solide :**

- aucun problème d'endettement,
- un autofinancement appréciable de 30,6 M€.

Quoi qu'il en soit, s'ils veulent garder intacte leur capacité d'investissement et poursuivre leur politique de renouveau pour l'Aube, les élus ont conscience de la nécessité, pour les années à venir, de :

- rechercher toutes les rationalisations porteuses d'économies ;
- maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- poser le principe que toute dépense nouvelle devra être compensée par la suppression d'une autre dépense.

Exemple de « rationalisations porteuses d'économies »

L'intégration des salariés de l'association AGI (insertion RMI) et l'emploi direct des assistants familiaux de la Sauvegarde : une nouvelle organisation des personnels à la fois plus cohérente, plus efficace, et génératrice d'économies (300 000 € chaque année)

A partir du 1er janvier 2009, les 8 salariés de l'AGI (association jusqu'alors chargée de l'insertion des bénéficiaires du RMI pour le compte du Conseil général) seront intégrés aux services du Conseil général.

En se rapprochant de tous les professionnels du Conseil général oeuvrant autour du RMI (Revenu minimum d'insertion), ils formeront ainsi un pôle de travail cohérent... et cela, d'autant plus que les anciens personnels de l'Etat chargés de gérer l'allocation RMI seront « transférés » au Conseil général dans le cadre de la décentralisation, eux aussi au 1/1/2009.

Cette rationalisation du travail va de pair avec une économie de charges salariales de 50 000 € par an (les charges de l'employeur public étant inférieures à celles des associations).

Une logique voisine a conduit le Conseil général à employer directement, désormais, les 56 assistants familiaux qui, jusqu'alors, dépendaient de l'association « Sauvegarde ». En rémunérant lui-même –et dans les mêmes conditions–, ces professionnels chargés d'accueillir des enfants à leur domicile 24 h /24, le Conseil général a, là encore, formé un pôle cohérent, étant déjà lui-même, employeur direct de 260 autres assistants familiaux.

Au total, l'économie de charges salariales sera de 300 000 € chaque année.

L'Aube exemplaire en matière d'endettement : une situation financière saine, à l'aube de 2009

Après avoir augmenté en 2006 et 2007 (augmentation volontaire, pour accompagner un très important programme d'investissements), l'endettement de l'Aube a légèrement baissé en

2008. Surtout, avec **248 € /habitant**, il demeure largement **inférieur à la moyenne des départements de la même strate de population** (421 € /hab).

Spécificité auboise : cet endettement maîtrisé s'adosse à un actif important (les parcs d'activités) qui sera valorisé dans les prochaines années. Si la création de ces parcs représente de gros investissements, il faut garder à l'esprit que tous ces terrains sont appelés à être revendus. Cela confortera d'autant le budget du Conseil général à l'avenir, indépendamment des retombées fiscales supplémentaires qu'apporteront les activités nouvelles accueillies.

Les grands investissements 2009 (84 M€)

- Voie verte du canal de la haute Seine,
- 2e extension de l'UTT (Université de technologie de Troyes),
- Doublement de la rocade nord de l'agglomération troyenne (RD 610 entre Crenoy et la Chapelle-Saint-Luc),
- Extension de l'hôtel du Département à Troyes.

Avec, toujours, un important programme de travaux dans les collèges (rénovation et entretien) et sur les routes départementales (entretien et modernisation).

Suite de la décentralisation : une cinquantaine d'agents nouveaux accueillis

Moins marqués qu'en 2008 où le Conseil général a accueilli quelque 300 nouveaux agents, les effets de la décentralisation resteront sensibles en 2009.

L'an prochain, une cinquantaine d'agents accomplissant autrefois des missions d'Etat intégreront ainsi la collectivité départementale : agents TOS des collèges (Techniciens et ouvriers de service), agents des routes et, pour la première fois (dès le 1er janvier 2009), les agents qui instruisaient les dossiers d'allocation RMI (Revenu minimum d'insertion).

2 missions nouvelles pour 2009 : le RSA (Revenu de solidarité active) et la réforme des tutelles

Comme dans les autres départements, le Conseil général se prépare à prendre la responsabilité de deux nouvelles missions :

- la réforme des tutelles, à partir du 1er janvier 2009,
- le RSA (Revenu de solidarité active), à partir du 1er juin 2009.

Faute d'informations suffisantes, ces évolutions n'ont pas pu être prises en compte dans les orientations budgétaires.

L'Etat ayant annoncé la compensation financière intégrale de ces missions supplémentaires, cela ne devrait toutefois pas modifier les grands équilibres du prochain budget, les nouvelles dépenses devant être compensées par de nouvelles recettes.